

République Française
Département Ardèche

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAUGERES

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2016

L'an 2016 et le 11 octobre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PALADEL Christian, Maire.

Présents : PALADEL Christian, PASCAL Jean, BOYER Paul, DI VUOLO Michel, GONTIER Philippe, AUDIBERT Odile, BREMOND Jeanine, JEANMOUGIN Denis, ROUVIER Alain,

Excusés : TALAGRAND Eric (pouvoir à PALADEL Christian),

Absent :

Secrétaire de séance : PASCAL Jean.

Le maire informe que Mme Clothilde STAES a démissionné, démission qu'il a acceptée. Au nom de tous les conseillers, il la remercie de son implication dans son mandat depuis son élection en 2014.

Objet : COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET C.C.A.S - N°2016-10-01

Après l'adoption par délibération en date du 08 avril 2016 du compte administratif du CCAS, le Maire présente le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2015 clôturant l'activité de cet établissement dissous par décision du conseil municipal le 05 novembre 2015. Considérant qu'il est en tout point conforme au compte administratif du CCAS, celui-ci propose son adoption sans réserve.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 INVESTISSEMENT- N°2016-10-02

Dans le cadre de la préparation des opérations financières de fin d'année et au regard des choix d'investissement du Conseil Municipal mis en œuvre au cours de cette période, il y lieu de procéder à quelques adaptations budgétaires.

Le Maire présente les besoins tels que présentés dans les tableaux suivants :

Section d'Investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
DEPENSES				
21	2131	12	BATIMENTS PUBLICS	- 2 380,00
21	21578	13	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	+850,00
21	2183	13	MATERIEL INFORMATIQUE	+730,00
21	2184	13	MOBILIER	+800,00

Section d'Investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
RECETTES				
13	1323	11	Subv. Equip. Non transf. Département	- 1 500,00
13	1325	11	Autres	+ 1 600,00
DEPENSES				
21	2151	11	Réseaux de voirie	+ 100,00

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 telle que présentée.

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - N°2016-10- 03

Lors du vote du budget 2016, il a été inscrit au compte 65748 : « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » la somme de 2 250,00, dont une partie a été affectée lors du budget.

Après étude des documents fournis par les associations, le Maire propose de compléter la répartition comme suit :

Aide cantine (personnes privées) :	65,00 €
ADMR	150,00 €
Conseil d'Architecture d'Urbanisme de d'Environnement (CAUE) de l'Ardèche :	120,00 €

Il propose de modifier le montant attribué à Organisme de gestion (OGEC) de l'école privée de Lablachère (+ 140,00 €)	890,00 €
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

Il rappelle les sommes allouées aux associations votées lors du budget primitif :

Bibliothèque Faugéroise :	250,00 €
Comité d'animation de Faugères :	250,00 €
ACCA Chasse de Faugères :	80,00 €
UNRPA Payzac/Faugères :	155,00 €
Association des Eglises Romanes :	40,00 €
FNACA anciens combattants Joyeuse :	50,00 €
Fondation recherche médicale :	130,00 €

Soit un total de subventions de :	2 180,00 €
-----------------------------------	------------

Après en avoir débattu, la présente proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE - N°2016-10-04

Le maire rappelle au conseil municipal son engagement, à travers le budget primitif 2016, pour la remise en état de la voie communale n° 2 de la Pierre Plantée au vu d'une dégradation importante du revêtement. Il indique avoir sollicité trois entreprises pour établir des propositions technico-économiques. Il présente les devis en résultant et invite le conseil municipal à choisir l'entreprise attributaire.

Après analyse comparative des offres, le conseil municipal décide d'attribuer le marché voirie 2016 à l'entreprise Laupie T.P. de Meyrannes (30) en solution enrobé pour un montant évalué à 25.300 € HT.

Objet : PROCEDURE ENQUETE PUBLIQUE CR ROUSSELONGE- N°2016-10-05

Le maire rappelle la délibération n° 2016-02-001 du 12 février 2016 relative au classement-déclassement du chemin rural de Rousselonge. Il y a lieu à présent de déterminer les modalités de l'enquête publique à organiser en vue du déplacement de ce chemin rural après accord de tous les riverains concernés tant en terme d'usage que d'octroi de terrain à titre gracieux pour permettre ce déplacement à leur demande.

Le premier adjoint développe les modalités proposées, à savoir :

- la présente délibération afin d'engager la procédure,
- la validation du plan projet de division établi par le cabinet de géomètre-expert Alain Monnier
- la prise en compte de la signature des riverains sur la proposition d'implantation,
- l'établissement d'une note technique expliquant le projet et ses attendus,
- des mesures de publicité préalables adaptées à la procédure d'enquête publique (courriers aux riverains, affichage public préalable à l'enquête, établissement d'un certificat d'affichage),
- un arrêté du maire fixant la durée d'enquête, la période précise et désignant le commissaire enquêteur avec organisation d'une permanence au moins en mairie de Faugères,
- une nouvelle délibération à l'issue de l'enquête publique, intégrant le cas échéant tout ou partie des observations du public sur la base du rapport du commissaire-enquêteur, actant ou non le déplacement projeté.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de procédure telle que présentée et autorise le maire à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et un an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.